

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
11	11	10

Date de convocation 30 octobre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

Annule et remplace

**DÉLIBÉRATION : N° 33-2021**

**OBJET ; Acquisition de matériel  
informatique**

**Le 05 novembre 2021  
à 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

**Présent(e)s** : Mmes DELEZAIVE Renée et OUDIN Céline, MRS CLEMENÇON Christian, GOMBERT Jonathan, GUINCI Thierry, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, MEUNIER Laurent, SAMAZAN Michel.

**Absent excusé** - Mme BOURGEOIS Coralie

**SECRETAIRE** - Mme DELEZAIVE Renée

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de COX a besoin d'acquérir un matériel informatique dans le cadre de la mise en place du télétravail.

Le montant de l'opération (ordinateur et logiciel installé) est plafonné à 1 335.89 € TTC.

Madame le Maire propose :

- après analyse des différents devis, de retenir l'offre de la société AREMAS INFORMATIQUE pour un montant de 1 113.24 € HT soit un prix TTC de 1 335.89 €.

Où la présentation du Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTTE** l'offre de la société AREMAS INFORMATIQUE pour un montant de 1 113.24 € HT soit un prix TTC de 1 335.89 €,

**SOLLICITE** le département pour obtenir l'aide au financement,

**AUTORISE** Madame le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

